



PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 02/04/25

Objet : Demande d'un crédit de CHF 28'000.- pour l'établissement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une UAPE de 96 places et pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'école et de la salle de gymnastique, avec la création d'une nouvelle salle ACM

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

Le complexe scolaire du village édifié en 1992 pour la mise à disposition de 6 salles de classe et d'une salle de gymnastique présente des signes de vétusté ainsi qu'une isolation thermique insuffisante.

Depuis plusieurs années 4 salles de classe sont utilisées pour l'enseignement (1P à 6P) tandis que l'accueil parascolaire (UAPE) « La Vufflantine » occupe les deux salles du rez-de-chaussée (avec 60 places) pour un accueil le matin, à midi et en fin d'après-midi.

La Municipalité a toujours souhaité accueillir 6 classes d'école sur son site pour favoriser un début de scolarisation de proximité à l'ensemble des enfants habitant les villages de Vufflens et Chigny, avec en complément un accueil parascolaire (UAPE) et préscolaire (crèche) de proximité.

En ce début d'année 2025, l'ASIME (l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs) nous a informé qu'elle souhaite reprendre les deux classes du rez-de-chaussée si possible déjà pour la rentrée d'août 2027.

En conséquence, la Municipalité souhaite étudier une rénovation du complexe scolaire (dont l'amortissement sur 30 ans et les intérêts hypothécaires seraient pris en charge par l'ASIME), ainsi que la construction d'une UAPE de 96 places dans un bâtiment séparé.

2. DESCRIPTION DE L'ETUDE

Partie 1 : Etude de la construction d'une UAPE de 96 places (CHF 15'000.-)

Cette étude a pour objectif de déterminer la stratégie d'implantation adéquate pour intégrer un nouveau bâtiment comprenant une UAPE de 96 places sur le site de l'école avec notamment :

- Espaces de vie pour enfants (3 m² / enfant y.c. mobilier)
- Une salle pour le personnel et un bureau séparé
- 8 lavabos et WC, partie vestiaire et partie cuisine

Partie 2 : Etude de faisabilité de la rénovation de l'enveloppe du bâtiment (école et salle de gymnastique) et création d'une salle ACM (Activités Créatrices et Manuelles) (CHF 13'000.-)

Cette étude a pour objectif de déterminer la stratégie constructive adéquate pour assainir l'enveloppe du bâtiment (façade et toiture) avec un calendrier prévisionnel des interventions, et définir quelle sera la nouvelle identité architecturale de l'école et de la salle de gymnastique.

Cette étude de faisabilité sera basée sur un rapport établi par Weinmann Energies en juin 2024.

La possibilité de construction d'une nouvelle salle ACM fait partie de cette étude. Cette construction permettrait d'affecter l'emplacement actuel de la salle ACM, située dans la salle villageoise, à un nouveau projet d'utilité publique.

3. ORGANISATION DES TRAVAUX

Une séance intermédiaire sera organisée avec un groupe de travail déterminé par la Municipalité afin de présenter les approches possibles et fixer les livrables définitifs liés à la construction de l'UAPE et à la rénovation du complexe scolaire.

Les livrables sont composés de plans, coupes et façades (1/100), descriptif des principes constructifs et modulaires et visualisations 3D extérieures.

Ces prestations sont prévues d'être réalisées en mai 2025.

4. CHOIX DU MANDATAIRE

Une demande d'offre d'étude a été faite par la Municipalité auprès du mandataire ayant construit la crèche, qui a de l'expérience dans ce type de construction et qui connaît bien notre collège.

5. FINANCEMENT

Le coût total de l'étude (partie 1 et partie 2) est de CHF. 28'000.- TTC. Ce montant inclut les prestations suivantes :

- Esquisse d'implantations et élaboration d'un concept architectural
- Etablissement de plans et coupes
- Estimation sommaire des coûts (précision à +/- 20%)
- Séances de travail intermédiaire et présentation
- Calendrier prévisionnel des interventions

Le financement peut être assuré par les liquidités courantes et le montant de cette étude pourrait être inclus dans le coût total prévu pour la construction d'une UAPE (parascolaire) ainsi que dans le coût prévu pour la rénovation du complexe scolaire (y compris nouvelle salle ACM), qui sera pris en charge par l'ASIME.

6. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

- vu le préavis N° 02/04/25 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande pour une étude de faisabilité pour un montant de CHF 28'000.- pour la construction d'une UAPE de 96 places et pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'école et de la salle de gymnastique, avec la création d'une salle ACM
2. d'accorder un crédit de CHF 28'000.- pour la réalisation de cette étude
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
4. de prendre note que le coût de cette étude pourrait être inclus dans le coût total prévu pour la construction d'une UAPE et pour la rénovation du complexe scolaire, pris en charge par l'ASIME, et amorti sur une durée de 30 ans à partir de la fin des travaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 mars 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Siegwart

La Secrétaire :


M. Champod



Adopté par le Conseil général dans sa séance du 28 avril 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

P. Stalder

Le Secrétaire :

A. Etchegaray